Nations Unies A/58/560–S/2003/1075

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2003

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 74 b) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

Lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 27 au 31 octobre à Malabo, en République de Guinée équatoriale (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Lino Sima Ekua **Avomo**

03-60892 (F) 131103 241103

Annexe à la lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport de la vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

Malabo, Guinée équatoriale
27-31 octobre 2003

Introduction

La vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale) du 27 au 31 octobre 2003.

Tous les États membres, à l'exception de l'Angola, ont pris part à cette réunion, à savoir : le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Les représentants du Secrétaire général de l'ONU, du Secrétaire général de la CEEAC et du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie ont également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

– Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par le général Lamine Cissé, Représentant du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine;

– Le message du Secrétaire général de la CEEAC lu par S. E. l'Ambassadeur Nelson M. Cosmé, Secrétaire général adjoint de la CEEAC chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité;

– L'allocution du Président en exercice du Comité consultatif S. E. M. Abdou Karim Meckassoua, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, chef de l'État, Président fondateur du Parti démocratique de Guinée équatoriale, et le discours de clôture par S. E. M. Pastor Micha Ondo Bile, Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale, Représentant personnel du Président de la République de Guinée équatoriale.

Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour de la vingtième Réunion ministérielle.
2. Rapport du Bureau sortant.
3. Élection du nouveau Bureau.
4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.
5. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale.

6. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité.

   A. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

   B. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique centrale.

   C. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.

   D. Examen de la mise en oeuvre du Programme d'activités prioritaires de l'Afrique centrale pour la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects adopté par le Séminaire sous-régional sur la mise en oeuvre en Afrique centrale du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

7. Activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

8. Activités du Secrétariat de la CEEAC :

   A. Mise en place du COPAX.

   B. Exercice militaire de maintien de la paix « BIYONGHO 2003 ».

   C. Étude sur le Mécanisme d'alerte rapide (MARAC).

   D. Création d'un parlement sous-régional.

   E. Coopération entre les Nations Unies et la CEEAC.

9. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité.

10. Adoption du Programme de travail du Comité pour la période 2003-2004.

11. Divers.

    A. Réflexion sur le fonctionnement du Comité.

    B. Fixation de la date et du lieu de la vingt et unième Réunion ministérielle.

12. Adoption du rapport de la vingtième Réunion ministérielle.

II. Rapport du Bureau sortant

Le Comité a pris acte du rapport du Bureau sortant présenté par son président S. E. M. Abdou Karim Meckassoua, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Bureau s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors de la dix-neuvième Réunion

ministérielle, notamment l'organisation de l'exercice militaire de maintien de la paix « BIYONGHO 2003 », l'entrée en vigueur du Protocole relatif au COPAX et l'organisation de la vingtième Réunion ministérielle.

III. Élection du nouveau Bureau

Le Comité a procédé à l'élection de son nouveau Bureau composé comme suit :

– Président : République de Guinée équatoriale

– Premier Vice-Président : République du Congo

– Deuxième Vice-Président : Sao Tomé-et-Principe

– Rapporteur : Rwanda

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

Angola

Le Comité a noté avec satisfaction l'évolution positive de la situation en Angola. Il s'est félicité des efforts du Gouvernement en vue de la consolidation du processus démocratique, notamment la création d'une Commission constitutionnelle chargée de procéder à des consultations pour l'adoption d'une nouvelle Constitution avant la tenue d'élections.

Le Comité s'est néanmoins déclaré préoccupé par la situation relative à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'à la réintégration dans la société civile des ex-combattants et leur famille.

Burundi

Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment :

– La signature le 8 octobre 2003 du Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi entre le Gouvernement de transition du Burundi et le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD/FDD);

– Le déploiement de la Force africaine de maintien de la paix dont les contingents éthiopiens, sud-africains et mozambicains sont présents à Bujumbura.

Le Comité demeure néanmoins profondément préoccupé par la détérioration des conditions de vie de la population au Burundi et par la persistance de l'insécurité dans ce pays en raison de la poursuite des attaques lancées contre les populations civiles et les infrastructures économiques par les groupes armés opposés au processus de paix.

Il a encouragé le Gouvernement de transition du Burundi à poursuivre ses efforts d'information et de sensibilisation de la population et des leaders d'opinion sur les fondements et la nécessité du Protocole de Pretoria.

Il a en outre lancé un appel :

– Aux différentes parties en conflit pour qu'elles respectent les engagements contractés à travers la signature des différents accords de paix;

– Au mouvement rebelle Palipehutu/FNL opposé au processus de paix, de s'y impliquer;

– À la mise en oeuvre par les pays concernés de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, signée à New York le 25 septembre 2003.

– À la communauté internationale pour qu'elle concrétise les promesses financières faites lors des Conférences des donateurs qui se sont tenues à Paris et à Genève;

Cameroun

Le Comité a salué le climat de paix et de stabilité qui règne au Cameroun.

Il s'est félicité des efforts continus du Gouvernement camerounais dans :

– La lutte contre la criminalité urbaine, le phénomène des coupeurs de route et le grand banditisme;

– L'application du Programme national de bonne gouvernance;

– La lutte contre la corruption.

Le Comité s'est félicité de la poursuite des travaux de la Commission mixte tripartite mise en place par les Nations Unies en vue du respect et de l'application du verdict de la Cour internationale de Justice (CIJ) rendu le 10 octobre 2002 dans l'affaire *Bakassi*.

République centrafricaine

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation politique en République centrafricaine, marquée notamment par :

– Le fonctionnement normal des institutions de la transition;

– La conclusion positive, le 27 octobre 2003, du Dialogue national en présence de nombreux chefs d'État ou de leurs représentants, qui marque un tournant majeur dans la vie sociopolitique du pays.

Le Comité a accueilli avec satisfaction le calendrier électoral recommandé par le Dialogue national et a appelé la communauté internationale à renforcer son appui pour la mise en oeuvre de toutes les conclusions de ce forum.

Il s'est toutefois déclaré préoccupé par la précarité de la situation générale en matière de sécurité et a pris note, avec satisfaction, des efforts conjoints du Gouvernement de la RCA, de la Force de la Communauté économique et monétaire

de l'Afrique centrale (CEMAC) avec l'appui logistique de l'Armée française pour la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Il a salué l'attention particulière accordée par les États membres à la situation en République centrafricaine et leur détermination à contribuer à la consolidation du processus de paix en cours.

République du Congo

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de tranquillité qui règne au Congo depuis sa dernière réunion.

Il a noté avec satisfaction :

– La destruction en septembre 2003 de 3 350 mines antipersonnel;

– La formation en droit international humanitaire de 1 500 officiers par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);

– La création d'un Comité chargé de préparer les élections nationales et locales dans le département du Pool;

– La poursuite des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

République démocratique du Congo

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans le processus de paix en République démocratique du Congo, notamment :

– La mise en place effective des institutions de la transition, en l'occurrence le Gouvernement, le Parlement et les institutions citoyennes;

– La libéralisation des activités politiques;

– La mise en place de l'état-major général des Forces armées de la RDC ainsi que des commandants des régions militaires;

– La signature, le 25 septembre 2003 à New York, de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda.

Il a cependant exprimé sa grave préoccupation face à la persistance de foyers de tension et d'insécurité dans certaines régions du pays, notamment :

– Les conflits interethniques dans l'Ituri qui entraînent des massacres de populations civiles;

– L'insécurité dans le Nord et le Sud-Kivu du fait de la reprise sporadique des hostilités entre les groupes armés.

Le Comité a, en outre, salué les efforts conjugués du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la communauté internationale pour mettre fin à cette situation d'insécurité, notamment :

– La mise en place de la Force multinationale intérimaire d'urgence dans le cadre de l'opération « Artémis » à Bunia;

– La relance des activités de la Commission de pacification de l'Ituri;

– La sécurisation de la ville de Kinshasa par des patrouilles mixtes de la Police nationale, des Forces armées et de la MONUC.

Le Comité a noté avec satisfaction, conformément à la demande formulée lors de sa dix-neuvième Réunion ministérielle, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la redéfinition du mandat de la MONUC en RDC de manière à lui permettre de recourir à la force armée pour rétablir la paix et la sécurité dans ce pays, et particulièrement dans la région de l'Ituri.

Il a également accueilli avec satisfaction la recommandation faite par le Secrétaire général des Nations Unies, lors de la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, de voir exécuter par la communauté internationale un programme spécial de transition, un programme de relèvement d'urgence des infrastructures publiques et un programme d'aide humanitaire, sociale et culturelle d'urgence en RDC pour faire face à la situation humanitaire en cours dans le pays.

Gabon

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique qui prévaut au Gabon.

Il a pris note des amendements apportés à la Constitution du pays, lesquels suppriment les dispositions initiales limitant à deux mandats l'exercice des fonctions de Président de la République.

Le Comité a salué les efforts de la République gabonaise dans la lutte contre la criminalité et le grand banditisme, notamment la conduite des opérations « NGUENE », opérations conjointes des forces de défense et des unités de sécurité.

Guinée équatoriale

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale.

Il a salué la formation du Gouvernement d'unité nationale avec la participation de certains leaders politiques de l'opposition candidats lors de l'élection présidentielle du 15 décembre 2002.

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'accord signé le 29 août 2003 entre le Gouvernement et les 13 partis politiques du pays en vue d'améliorer la représentation de l'opposition démocratique au Parlement et de la confirmation de la tenue au cours du premier semestre 2004 d'élections législatives en Guinée équatoriale.

Rwanda

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de sécurité qui règne au Rwanda.

Il s'est, à cet effet, particulièrement réjoui de l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution et de l'organisation dans le calme et la sécurité des élections présidentielles et législatives.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions dans lesquelles la nouvelle Constitution leur réserve une représentativité minimale de 30 %.

Le Comité s'est félicité de la libération de plus de 40 000 détenus qui ont plaidé coupables sur les 120 000 détenus pour crime de génocide.

Il a salué les efforts du Gouvernement rwandais dans le cadre de la promotion de l'unité et de la réconciliation, la promotion des droits de l'homme et la justice, la garantie de la sécurité et la souveraineté du pays ainsi que la lutte contre le VIH/sida.

Le Comité a pris note de la satisfaction du Rwanda envers les pays qui ont facilité l'extradition au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) des auteurs du génocide et exhorte les pays membres à continuer dans ce sens.

Le Comité s'est réjoui de la signature, le 25 septembre 2003 à New York, de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda.

Sao Tomé-et-Principe

Le Comité a accueilli avec satisfaction la résolution pacifique à travers la signature d'un Mémorandum d'entente le 23 juillet 2003 de la crise politique née du coup de force du 16 juillet 2003 mené par quelques éléments des Forces armées et de l'ancien bataillon Buffalo.

Il a noté avec intérêt la ferme condamnation de ce coup de force par la communauté internationale et l'appel au respect de l'ordre constitutionnel, et salué le rôle déterminant joué par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dans l'issue pacifique de cette crise.

Le Comité a pris note des remerciements formulés par la délégation de Sao Tomé-et-Principe à la communauté internationale, et notamment à la CEEAC pour son rôle décisif joué dans la résolution de cette crise.

Le Comité a également salué les efforts déployés par la présidence de la Commission de garantie et de suivi du Mémorandum d'entente et a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour la mise en oeuvre du Mémorandum.

Tchad

Le Comité s'est félicité des efforts du Gouvernement du Tchad en vue de l'édification et du renforcement de l'État de droit, notamment par :

– La tenue des États généraux de la justice, couronnés par l'adoption d'un programme qu'il s'est engagé à exécuter;

– La mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour la bonne gouvernance, de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et de la loi sur la transparence dans la gestion des revenus du pétrole dont l'exploitation vient d'être lancée au début du mois d'octobre 2003;

– L'organisation dans les prochains jours des élections locales en vue de parachever le processus de décentralisation engagé dans le pays.

Le Comité a pris note de la consolidation des relations entre le Tchad et la RCA, se traduisant par la libre circulation des populations entre les deux pays et le retour progressif des réfugiés centrafricains dans leur pays.

Il a en outre salué la contribution du Tchad dans le processus de retour de la paix dans la région soudanaise du Darfour, frontalière avec le Tchad.

Au plan de la sécurité intérieure, le Comité a noté les efforts du Gouvernement pour faire face au phénomène inquiétant de braquage, notamment dans la ville de Ndjaména et dans les autres centres urbains.

V. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'intensification des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé la poursuite de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est félicité à cet égard de :

– La signature le 25 septembre 2003 à New York d'une Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda;

– La tenue du 8 au 12 septembre 2003 à Yaoundé (Cameroun) d'un atelier de formation des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité au contrôle des armes légères en Afrique centrale, organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec le Gouvernement du Cameroun et l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC);

– L'organisation de l'exercice militaire de maintien de la paix « BIYONGHO 2003 » au Gabon du 21 au 28 juillet 2003;

– La tenue de la réunion des chefs d'état-major des pays d'Afrique centrale à Brazzaville (Congo), du 28 au 29 octobre 2003;

– La mise en place de commissions mixtes tripartites pour gérer le problème des réfugiés et des personnes déplacées dans de nombreux pays membres;

– Les rencontres au sommet organisées entre les pays de l'Afrique centrale au niveau bilatéral ou multilatéral sur des questions de sécurité;

– L'inauguration le 10 octobre 2003 du pipeline Tchad-Cameroun devant permettre l'exportation de la production pétrolière du Tchad.

Le Comité a une fois encore manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la persistance du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier du phénomène de « coupeurs de route ».

Le Comité s'est enfin réjoui de la ratification par huit (8) des onze (11) États membres du Protocole relatif au COPAX. Il a recommandé aux États membres qui ont ratifié de déposer les instruments de ratification auprès de l'État dépositaire et à ceux qui ne l'ont pas encore fait de procéder à la ratification avant la fin de l'année 2003.

VI. Évaluations de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif

A. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les pays membres sur la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence sous-régionale sur les armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, tenue du 27 au 30 octobre 1999 à Ndjaména (Tchad).

Il s'est félicité de la création dans la quasi-totalité des États de structures nationales en charge de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des actions de sensibilisation menées en direction de la population civile.

Le Comité a noté avec satisfaction les réflexions en cours dans les différents États membres en vue de rendre cohérentes les procédures législatives et réglementaires régissant le domaine des armes au niveau national. Il a salué la participation accrue des États membres aux rencontres internationales portant sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Le Comité a enfin souligné les différents obstacles rencontrés par les États membres dans la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence, notamment celles liées au caractère limité des moyens techniques et financiers et a appelé la communauté internationale à accroître son appui à la sous-région.

B. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les États membres sur la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence qui s'est déroulée à Bujumbura (Burundi) en août 2000.

Il s'est notamment félicité des efforts menés par plusieurs gouvernements de la sous-région pour inciter leurs nationaux réfugiés dans les pays voisins à regagner leurs pays et de la gestion concertée entre plusieurs pays du problème des réfugiés et des personnes déplacées.

Il a lancé un appel à la communauté internationale et en particulier au HCR pour apporter une assistance accrue aux pays de la sous-région confrontés aux difficultés relatives à l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées.

C. Examen de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Conférence sous régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les États membres sur la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence qui s'est tenue à Kinshasa en novembre 2001.

Il s'est félicité des mesures politiques et juridiques adoptées par certains États membres pour garantir la représentativité des femmes dans les instances de décision et leur implication de plus en plus grande dans les processus de paix.

Le Comité a jugé positifs les programmes de formation des forces armées sur le droit international humanitaire initiés par certains États membres et encouragé l'exécution de tels programmes dans les autres États.

Il a enfin appelé la communauté internationale à appuyer les efforts entrepris par les États membres pour la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats.

D. Examen de la mise en oeuvre du Programme d'activités prioritaires de l'Afrique centrale pour la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects adopté par le Séminaire sous-régional sur la mise en oeuvre en Afrique centrale du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

Le Comité a pris note des informations communiquées par les États membres et s'est félicité de la mise en place, conformément au chronogramme de Brazzaville, des commissions et structures nationales de coordination des politiques de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Le Comité invite le Secrétariat de la CEEAC à soumettre à ses instances décisionnelles un programme d'action sur l'harmonisation des procédures législatives en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre.

VII. Activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec satisfaction des activités réalisées par le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale depuis la tenue de la dix-neuvième Réunion ministérielle du Comité, notamment :

– L'organisation du 20 au 22 mai 2003 à Malabo (Guinée équatoriale) du séminaire sur le thème « Médias, droits de l'homme et démocratie »;

– L'organisation du 22 au 24 juillet 2003 à Ndjaména (Tchad) du Séminaire sur le thème « Le rôle de la société civile d'Afrique centrale dans la promotion et la protection des droits de la personne appartenant aux groupes vulnérables »;

– La poursuite de son programme de stage de perfectionnement dans les droits de l'homme et la gestion des élections démocratiques à l'endroit des ressortissants des États membres par l'accueil des neuvième et dixième promotions;

Le Comité a pris note du programme d'activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et a recommandé l'intensification de ses relations de coopération avec la CEEAC.

Il a en outre appelé les États membres à soutenir les activités du Centre sous-régional par des contributions extrabudgétaires.

VIII. Activités du Secrétariat de la CEEAC

A. Mise en place du COPAX

Le Comité a noté avec satisfaction le rapport du Secrétariat de la CEEAC sur la ratification par huit (8) des onze (11) pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) du Protocole relatif au COPAX, du Pacte d'assistance mutuelle et du Pacte de non-agression.

Le Comité a félicité le Secrétariat de la CEEAC pour les efforts déployés en vue de la ratification du Protocole du COPAX par les États membres.

Il espère que l'obstacle juridique levé, la CEEAC pourrait dès lors assumer ses responsabilités en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

B. Exercice militaire de maintien de la paix « BIYONGHO 2003 »

Le Comité a noté avec satisfaction l'organisation et l'exécution avec succès de l'exercice militaire de maintien de la paix « BIYONGHO 2003 » du 21 au 28 juillet 2003 à Franceville (Gabon) auquel ont participé le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.

Le Comité a salué les contributions des États membres à l'exécution de cet exercice, en particulier le Cameroun et le Gabon en raison de leurs contributions additionnelles, et a témoigné sa reconnaissance au Gouvernement de la France pour son appui logistique et au Centre Pearson de maintien de la paix, Canada, pour son appui dans la formation, en matière de maintien de la paix, des cadres officiers participants à cet exercice.

C. Étude sur le Mécanisme d'alerte rapide (MARAC)

Le Comité a accueilli avec intérêt le démarrage de l'étude sur le Mécanisme d'alerte rapide (MARAC) et témoigné sa reconnaissance à l'Union européenne pour son appui financier à la réalisation de cette étude.

Il a pris note des délais de réalisation de cette étude, notamment la mise à la disposition des États membres du rapport préliminaire le 12 novembre 2003 et du rapport final à la fin du mois de décembre 2003.

Le Comité a toutefois prié le Secrétariat général de la CEEAC et les États membres à veiller à la prise en compte des préoccupations et des réalités de la sous-région dans la réalisation de cette étude.

D. Création du Parlement sous-régional

Le Comité a pris note du processus en cours en vue de la signature par tous les États membres du Protocole instituant le Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale (REPAC), prélude au Parlement sous-régional. Le Protocole sera par la suite soumis aux États membres pour ratification avant sa mise en vigueur.

Il a prié la Guinée équatoriale, État du siège du REPAC, à continuer ses efforts en vue de l'édification du siège devant abriter le Parlement sous-régional.

E. Coopération entre les Nations Unies et la CEEAC

Le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement des relations entre les Nations Unies et la CEEAC depuis la signature du Mémorandum de coopération entre les deux organisations.

Il s'est félicité de l'envoi du 8 au 22 juin 2003 d'une Mission multidisciplinaire des Nations Unies dans les pays de l'Afrique centrale, conformément à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 Octobre 2002, afin de promouvoir une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale.

Le Comité a salué l'initiative de cette mission et a réitéré son souhait que celle-ci aboutisse entre autres à la mise en place d'un bureau sous-régional des Nations Unies pour soutenir les efforts de toutes ses agences et représentants ainsi que ceux de la CEEAC pour des questions de paix et de sécurité dans la sous-région.

Le Comité a pris note du séjour du 7 au 16 juin 2003 de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs afin de sensibiliser les différents interlocuteurs sur la nécessité de faire avancer le processus de paix.

Le Comité a salué l'organisation en juin 2003 à Lomé (Togo) par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec la CEEAC, d'une réunion d'experts en vue de la validation et de l'adoption d'un curriculum de formation des formateurs au contrôle des armes légères et de petit calibre, suivie de la tenue du 8 au 12 septembre 2003 à Yaoundé (Cameroun), d'un atelier de formation des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité au contrôle des armes légères en Afrique centrale, organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec la CEEAC, le Gouvernement du Cameroun et l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC).

Il a noté avec intérêt l'organisation conjointe avec la CEEAC, à une date à convenir avec les autorités gabonaises, par le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie, d'un séminaire relatif à une meilleure participation de la société civile dans les prises de décisions.

Le Comité recommande à la CEEAC de poursuivre ses contacts avec les Nations Unies dans le but de la participation des États membres du Comité à la préparation et à la tenue de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans les Grands Lacs.

IX. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité

Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution qui sera présenté à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et a demandé aux États membres d'instruire leurs représentations à New York pour soutenir ledit projet de résolution.

X. Adoption du Programme de travail du Comité pour la période 2003-2004

Le Comité a examiné et adopté comme suit le programme de travail 2003-2004 :

– L'organisation des vingt et unième et vingt-deuxième Réunions ministérielles;

– L'organisation d'un séminaire sur le thème « Femmes et désarmement » (date et lieu à préciser);

– L'organisation d'un séminaire sur le thème « Promotion du rôle de la société civile dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre » (date et lieu à préciser).

XI. Divers

A. Réflexion sur le fonctionnement du Comité

Le Comité a décidé d'engager une réflexion sur son fonctionnement à l'occasion de la vingt et unième Réunion ministérielle.

B. Date et lieu de la vingt et unième Réunion

Le Comité a fixé au mois de mars-avril 2004 la tenue de la vingt et unième Réunion ministérielle à Malabo (République de Guinée équatoriale).

* * *

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République, chef de l'État, Président fondateur du Parti démocratique de Guinée équatoriale, au Gouvernement et au peuple équato-guinéens pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République de Guinée équatoriale.

Fait à Malabo, le 31 octobre 2003.